



## **Admission avec CFC correspondant**

Conformément au point 7, « Conditions d'admission », du PEC de chaque filière de formation, les détenteurs des CFC cités sont admis dans la filière.

A cela s'ajoute une condition de domicile et d'âge propre au DIP du canton de Genève auxquels les candidats doivent se soumettre.

(<https://www.ge.ch/inscription-enseignement-secondaire-ii/conditions-domicile-age>)

Les candidats remplissant les deux conditions ci-dessus doivent alors se soumettre à un test d'aptitude.